

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 10 (1964)

Heft: 2

Rubrik: Procès-verbal de constat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'an mil neuf cent soixante-quatre et le vingt-deux janvier.

Mme Silvagni-Schenk Nelly, Rédactrice du journal « Le Messager Suisse de France », dont le siège social est à Paris, 10, rue des Messageries, m'a exposé :

Que le journal « Le Messager Suisse de France » avait publié dans les numéros de septembre, octobre, novembre et décembre, 32 photographies, représentant différents paysages suisses que les participants devaient reconnaître,

qu'il avait été reçu trente-et une réponses, auxquelles il y avait lieu d'attribuer les trente-et-un prix accordés,

et il m'a requis de procéder à son classement d'après les points obtenus,

déférant à cette réquisition,

j'ai Pierre-Charles Lesage, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance de la Seine séant à Paris, y demeurant 23, rue de Cléry, soussigné,

constaté qu'il m'a été remis par Mme Silvagni-Schenk trente-et une réponses émanant des participants au concours. A chacune des bonnes réponses, il a été attribué un point suivant la liste des photographies communiquées par l'Office du Tourisme Suisse en France, qui avait donné la désignation exacte de ces photographies ; étant exposé toutefois que l'une des photographies représentait des Bouquetins dans le parc national suisse, mais que certains concurrents ayant donné comme réponse bouquetins, il leur a été attribué 1/2 point au lieu de un point. Une autre photographie représentant Wengen et au fond la Vallée de Lauterbrunnen, il a été attribué 1/2 point au concurrent ayant donné comme réponse la Vallée de Lauterbrunnen.

J'ai établi le classement des concurrents et l'attribution des prix.

1^{er} prix :

2 semaines à Durrenäesch

Mme Badoux,
3, rue Jules-Raulin, Versailles (S.-et-O.).

1^{er} prix ex-æquo :

1 semaine à Durrenäesch et un billet de la Swissair de 100 F suisses, Genève-Zurich-Genève

M. André Cardinal,
25, Av. de la Div.-Leclerc, Igny (S.-et-O.).

3^e prix :

1 billet de la Swissair, Genève-Zurich-Genève

M. A. Ghelfi,
42, rue de la Goutte-d'Or, Paris (18^e).

3^e ex-æquo :

1 billet de la Swissair, Genève-Zurich-Genève

Mme G. Epp,
10, rue des Gardes, Paris (18^e).

3^e ex-æquo :

1 billet de la Swissair, Genève-Zurich-Genève
M. et Mme Lutz,
Bois-d'Arcy (Seine-et-Oise).

3^e ex-æquo :

1 billet de la Swissair Genève-Zurich-Genève
Mme Max Buteau,
52, rue Michel-Ange, Paris (16^e).

7^e prix :

1 billet de la Swissair Genève-Zurich-Genève
Mme Yolande Baudet-Faliet,
45, Av. Gambetta, Courbevoie (Seine).

8^e prix :

Un bon de voyage billet de vacances en Suisse d'une valeur de 100 F suisses
M. Reichert Henri,
22, Bd André-Aune, Marseille (B.-du-R.).

8^e ex-æquo :

Un bon de voyage billet de vacances en Suisse d'une valeur de 100 F suisses
Mlle Hami E.,
2, rue Richer, Paris (9^e).

10^e prix :

Une pendulette Jaeger-Lecoultrre
Mme A. Werder,
1, rue de la Gare, Gagny (S.-et-O.).

11^e prix :

Un lot de vin suisse Ungemuth
M. R. Racine,
205, rue St-Denis, Colombes (Seine).

11^e ex-æquo :

Un lot de café et de thé de la maison Vernette et Prader
M. A. Schaufelberger,
35, Bd J.-Mermoz, Pierrefitte (S.).

11^e ex-æquo :

Un abonnement de six mois à la revue « l'Illustré » et une boîte de chocolat Tobler
M. Léon Mathez,
60, Bd des Etats-Unis, Le Vésinet (S.-et-O.).

11^e ex-æquo :

Un abonnement au journal « Pour Tous » et un lot de chocolat Suchard
M. J.-P. Muller,
6, rue Victor-Hugo,
Thomery (S.-et-M.).

(suite page 26).

Blanc » qui vient d'être publié par le gouvernement bernois est assez révélateur de l'incompréhension des autorités à notre égard.

Voulez-vous un fait personnel qui vous fera comprendre la liberté dont nous jouissons, nous, sujets bernois ? Pour faire ma thèse sur la situation des ouvriers dans le Jura Bernois, j'ai demandé au Bureau Fédéral des Statistiques différents renseignements. Pour obtenir des renseignements sur le Jura de la part d'un Bureau Fédéral, il faut demander une autorisation expresse au gouvernement de Berne.

Je souhaite que vous compreniez la Question jurassienne vue à travers le Jura et non à travers Berne, et veuillez agréer mes salutations les plus distinguées.

P. HUOT.

CHER ABONNÉ,

Les numéros de décembre et de janvier vous auront montré que nous ne saurions prendre parti dans cette délicate « affaire du Jura ». Nous nous bornons, en toute objectivité, de publier les communiqués que nous transmet l'Agence télégraphique de Berne.

M. Huot, 9, rue des Roses, Paris, 18^e

Merci, cher lecteur pour votre coupure de presse, concernant le « Livre Blanc » bernois. Comme vous l'aurez vu vous-même, nous en avons parlé dans un précédent numéro.

★ ★ ★

COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION DES JEUNES SUISSES A L'ETRANGER

Cette association :

- Se propose *d'informer les jeunes Suisses à l'étranger de 10 à 25 ans, sur les possibilités de formation scolaire et professionnelle en Suisse et d'accorder des bourses aux plus doués.*
- Souhaite contribuer au *rajeunissement* des colonies suisses.
- A été fondée en 1961 par *Pro Juventute, la Fondation « Aide aux Suisses » et le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H.*
- A déjà permis à plusieurs jeunes Suisses à l'étranger d'accomplir ou de compléter leur formation en Suisse.
- Bénéfice de *l'appui du Département politique fédéral.*
- Pour toute information, s'adresser directement à *l'Association pour la Formation des jeunes Suisses à l'étranger, Seefeldstrasse 8, Zurich 8, ou au Service des Jeunes de notre Secrétariat, dirigé par M. L. Röösli.*

On voudra bien signaler à l'Association toute jeune fille ou tout jeune homme qui s'intéresserait à un stage de formation en Suisse ou qui souhaiterait recevoir une bourse.

NOTRE CONCOURS

(Suite de la page 25)

15^e prix :

Un lot de produits de beauté Bonetti et une entrée à l'exposition de Lausanne

M. E. Kaegi,
114, rue Bernard-Gante,
Villemonble (Seine).

16^e prix :

Un lot de produits de beauté Bonetti
Mme J. Hegg,
7, Allée de Gagmy, Le Raincy (S.-et-O.).

17^e prix :

Une entrée à l'exposition de Lausanne

M.-O. Rachmann,
6 bis, rue Rasseteau, Châtellerault (Vienne).

18^e prix :

Une entrée à l'exposition de Lausanne

M. Fr. Schmidig,
4 bis, promenade Marx-Dormoy, Gournay-sur-Marne (S.-et-M.).

19^e prix :

Une entrée à l'exposition de Lausanne

Mlle Rose Meyer,
4, rue Bayard, Paris (8^e).

20^e prix :

Une entrée à l'exposition de Lausanne

M. Haberjahn,
29, rue Chaptal,
Levallois-Perret (Seine).

21^e au 31^e prix :

Onze abonnements à la revue « Le Messager »

Mme Louise Richardeau, 12, rue Linné, Paris (5^e).
M. J. Notz, 77, rue La Condamine, Paris (17^e).
C. N. pour un pensionnaire de la maison de retraite d'Issy-les-Moulineaux.
M. Trindler, 6, Av. du Parc Beauchamps (S.-et-O.).
M. Ramazzina, 34, rue de Bourgogne, Paris (7^e).
M. Sérex, 81, bd Ledru-Rollin, Le Perreux (Seine).
Mme Chaperon, 7, rue Désiré-le-Roy, St-Denis (Seine).
Mme Butgnot, 29, rue Voltaire, Creil (Oise).
M. Jules-Gobet, 13, Petite Avenue St-Clair, Nantes (L.-A.).
Sœur St-Paul, Maison St-Louis, La Bastide-d'Armaignac (Landes).
Mme Agnès Monnard, 52, Av. Baudouin, Deuil-la-Barre (S.-et-O.).

De tout ce que dessus j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Pierre LESAGE,
Huissier de Justice.